



## Communiqué de presse

Le 18 juin 2014

---

### ***La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville en Loire-Atlantique***

---

**La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville est désormais officielle. Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a prononcé un discours d'introduction volontariste lors des journées de l'ANRU à Paris le mardi 17 juin.**

La politique de la Ville concentre désormais les crédits spécifiques sur les zones les plus vulnérables au regard du critère unique du revenu par habitant, nommées « territoires cœur de cible ». Elle veille par ailleurs à ce que les partenaires et cofinanceurs mobilisent les dispositifs de droit commun sur ces quartiers prioritaires ainsi que sur les « territoires de veille active », dont feront partie intégrante les sortants.

***Le critère unique et indiscutable du revenu a déterminé le choix des territoires de la politique de la ville. Ainsi en Loire-Atlantique, alors que Trignac et Montoir de Bretagne sortent du dispositif du fait de l'amélioration de la situation locale, Châteaubriant intègre la liste des territoires identifiés par l'État.***

A compter de ce jour, la négociation entre les collectivités et l'État s'ouvre sur les contours des territoires. Le principe d'échanges, d'information et de formation s'échelonne jusqu'au 30 septembre, date à laquelle tous les « territoires cœurs de cible » seront fixés pour laisser place à la rédaction du contrat de ville.

La contractualisation intégrera les dimensions sociales, urbaines et économiques nécessaires au soutien des populations servies ; elle se construira en partenariat avec les collectivités et de nombreux partenaires, mais aussi avec l'apport des habitants des quartiers qui constitueront les conseils citoyens. Le contrat fera ainsi l'objet d'une signature fin décembre pour une mise en œuvre effective au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La déclinaison de la réforme au niveau local est déjà organisée : des visites sur site sont prévues dans le courant de l'été. Des réunions d'information et d'échanges seront en outre organisées dans chaque arrondissement durant le mois de juillet. Les enjeux de la réforme : favoriser un cadre de vie agréable et durable, favoriser l'emploi et l'insertion, soutenir l'attractivité et la mobilité, et lutter contre les discriminations.

---

Contact presse :

**Préfecture de la Loire-Atlantique**

Service de la communication interministérielle (SCI)

02 40 41 20 91 / 92

[pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)

[www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)